



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-05

Séance Publique du jeudi 17 juin 2021

La séance est ouverte à 21 heures 00 par Monsieur Patrick BASTIAN, Maire d'Etercy.

Étaient présents : M. Patrick BASTIAN, Maire – Mmes Caroline BELLON, Vanessa CAP, Françoise DUVERNET, Sophie GERACI, Sophie LEBRUN, Claire MUGNIER, Elisabeth NOBLET, Patricia MIEGE-PETELAT, MM. Dominique BOURLÈS, Florent DUMAS, Jean-Claude RICHARD, Guillaume SERVETTAZ.
Était absent représenté : pouvoir de M. Manuel NEVES, à Mme DUVERNET.

Madame Caroline BELLON a été élue secrétaire de séance

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal n° 2021/04 du 18 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) 2021-05/35 Restauration scolaire, attribution du marché pour la livraison de repas

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le marché en cours concernant la fourniture et la livraison en liaison chaude de repas au restaurant scolaire liant la commune et le prestataire ELIOR se termine le 31 août prochain.

Aussi, une consultation a été faite sur le site « MP 74 » de l'association des Maires avec pour principaux critères du cahier des charges :

- Une livraison journalière de repas en liaison chaude obligatoire,
- Une durée de marché d'un an renouvelable 4 ans, soit jusqu'au 31 août 2026,
- Une quantité de 85 repas par jour en moyenne,
- Respect de la loi « Egalim » qui impose 20% minimum de produits biologiques en valeur par repas,
- Une facturation mensuelle.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 25 mai dernier avec une date limite de remise des offres fixée au 15 juin à 12h00.

Un seul prestataire a répondu à la date d'échéance de la consultation, le 15 juin dernier :

- La société ELIOR Restauration sise Direction Régionale Centre Est – Hôtel Dieu – Bâtiment U1 Place Amédée Bonnet CS 80263 69288 LYON Cedex

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le même jour à 18h30 et a statué sur la proposition de la société ELIOR Restauration qui respecte les critères demandés et propose la fourniture de repas en liaison chaude à compter de la rentrée 2021/2022 moyennant un prix unitaire de 3,605 € HT soit 3,803 € TTC puis de 3,890 € HT soit 4,103 € TTC à partir du 1er janvier 2022 compte-tenu de l'instauration de la loi « Egalim ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

ACCEPTE le principe d'une seule offre au marché,

ACCEPTE la proposition de la société ELIOR Restauration pour la livraison journalière de repas en liaison chaude, pour un prix unitaire des repas de 3,605 € HT soit 3,803 € TTC puis de 3,890 € HT soit 4,103 € TTC à partir du 1er janvier 2022,

AUTORISE le Maire à signer ce nouveau marché d'un an renouvelable 4 fois, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, renouvelable 4 ans soit jusqu'au 31 août 2026.

2) 2021-05/36 Plus-value travaux mairie, acceptation nouvelle facture SD Construction

Dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment mairie, le Conseil Municipal a accepté lors de sa séance du 10 décembre 2020 de retenir l'offre de l'entreprise SD Construction pour un coût de 4 191,58 € HT soit 5 029,90 € TTC pour les travaux de maçonnerie.

Or, un audit structurel du bâtiment s'est avéré indispensable et a été réalisé par la société IDC STRUCTURES. Cet audit a fait apparaître la nécessité de renforcer ces travaux de maçonnerie, notamment par la pose de structures métalliques au-dessus des linteaux et dans les fissures, l'emploi d'une résine spécifique afin de recouvrir et renforcer la molasse aux angles du bâtiment et autour des fenêtres.

Dès lors, l'entreprise SD Construction a dû adapter les travaux prévus en conséquence. Il en résulte deux nouveaux devis pour un coût total de 8 958,40 € TTC.

Il est précisé que ce surcoût d'un montant de 3 928,50 € TTC ne sera pas pris en compte dans les différentes demandes de subventions sollicitées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

APPROUVE les devis de l'entreprise SD Construction, sise 9 promenade Georges Melies 74960 ANNECY d'un montant de 1 091,40 € TTC et de 7 867,00 € TTC, soit un coût total de 8 958,40 € TTC pour les travaux de maçonnerie du bâtiment mairie,

APPROUVE le surcoût d'un montant de 3 928,50 € TTC occasionné par l'audit structurel du bâtiment.

3) 2021-05/37 Entretien des espaces verts des Luches, proposition du Chantier Local d'Insertion du Grand Annecy

Des massifs de végétaux de différentes essences ont été installés en même temps que les travaux de déplacement de la route de l'Ecole dans le courant de l'année 2019.

Ces massifs bordent la nouvelle voie qui borde les aires de jeux City Stade et cours de tennis au lieu-dit « les Luches ».

Depuis, les massifs ont poussé et il devient nécessaire de les tailler ainsi que de les entretenir (désherbage).

M. le Maire propose de faire appel au Chantier Local d'Insertion (CLI) du Grand Annecy.

Ces derniers ont établi 3 devis :

- Désherbage avec suppression d'une partie du massif, remplacé par un gazon pour faciliter l'entretien, pour un coût de 385,00 € TTC (1 jour de travail),
- Désherbage, taille, nettoyage et soufflage de l'ensemble des massifs, 3 jours d'entretien à raison d'un jour en mai, juillet et octobre, pour un coût de 1 155,00 € TTC (3 jours de travail),
- Désherbage, nettoyage et soufflage de l'ensemble des massifs, pour un coût de 577,50 € TTC (1 jour de travail).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 9 voix pour et 5 voix contre (Mmes et MM. BOURLÈS, DUMAS, GERACI, RICHARD, SERVETTAZ),

ACCEPTE la proposition du CLI du Grand Annecy pour 3 jours d'entretien à raison d'un jour en mai, juillet et octobre, pour un coût de 1 155,00 € TTC (3 jours de travail),

AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant,
AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante,

4) 2021-05/38 Aménagement de la route d'Hauteville, étude de l'avant-projet, choix de l'entreprise

Dans le cadre de l'aménagement de la route d'Hauteville, La Commune d'Etercy travaille avec le Cabinet Longeray afin de réaliser l'étude du projet avant sa mise en œuvre.

Ces derniers proposent un devis pour l'étude de l'avant-projet pour la partie de la voie comprise entre la route de la Fruitière et la route des Frasses pour un coût de 2 400,00 € soit 2 880,00 € TTC.

Ces études comprennent :

- A partir de la première étude réalisée pour l'ancienne équipe municipale, la reprise des conditions générales de réalisation, la remise au point de l'analyse des contraintes avec la prise en compte des emprises foncières, l'optimisation des cheminements piétons.
- Pour l'avant-projet, la reprise du plan général, des profils en travers type, reprise de l'estimation des travaux pour un montant de 400 000 € environ.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

ACCEPTE le devis du Cabinet LONGERAY sis les Darmands, 73410 SAINT-GIROD pour un coût de 2 400,00 € soit 2 880,00 € TTC afin de réaliser l'étude de l'avant-projet pour l'aménagement de la route d'Hauteville.

5) 2021-05/39 Travaux de réfection et d'aménagement d'une partie de la route d'Hauteville, approbation du projet et lancement de la consultation

Monsieur le Maire rappelle que des études sont menées par le Cabinet Longeray relatives à la réfection et à l'aménagement de la route d'Hauteville, pour la partie comprise entre la route de la Fruitière et la route des Frasses.

L'estimation du coût des travaux de l'aménagement est le suivant :

- Tranche ferme, création d'un cheminement piéton côté ouest : 229 767,98 € HT
- Tranche ferme, aménagement de la voie sur une longueur de 170 mètres : 193 271,34 € HT
- Tranche optionnelle, aménagement de la voie sur une longueur de 250 mètres : 229 140,54 € HT

Soit un coût total du projet estimé à 652 179,86 € HT.

Afin que les travaux débutent avant la fin de l'année, il convient que le Conseil Municipal accepte le projet et son coût estimatif et valide le lancement de la consultation.

Il propose de faire effectuer soit les tranches fermes puis ultérieurement la tranche optionnelle soit la totalité du projet immédiatement.

M. le Maire évoque les surcoûts qui pourraient intervenir si seules les tranches fermes étaient réalisées dans un premier temps compte-tenu notamment des travaux du SYANE liés aux réseaux électriques qui seraient plus conséquents si réalisés en 2 temps.

Il évoque également la nécessité de réaliser sur cet exercice un emprunt afin de financer le projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

VALIDE le projet établi par le Cabinet Longeray sis les Darmands, 73410 SAINT-GIROD, pour la réfection et à l'aménagement de la route d'Hauteville pour la totalité des travaux soit 2 tranches fermes et une tranche optionnelle pour un coût de projet estimé à 652 179,86 € HT,

APPROUVE le coût des honoraires du Cabinet Longeray pour un montant de 32 608,99 € HT soit 39 130,79 € TTC,

DESIGNE le Cabinet Longeray pour la maîtrise d'ouvrage du projet,

AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation sous forme de marché à procédure adaptée.

6) 2021-05/40 Aménagement de la route d'Hauteville, demande de subvention au titre des amendes de police

Les communes de moins de 10 000 habitants peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de Police pour les opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Afin de financer le projet d'aménagement de la route d'Hauteville, M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ladite subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Le coût pour la commune est estimé à 652 179,86 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de Police 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier afférent et à réaliser les formalités nécessaires de demande de subvention au titre des amendes de Police 2021.

7) 2021-05/41 Aménagement de la route d'Hauteville, demande de subvention CDAS, année 2021

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2021 pour le financement de l'aménagement de la route d'Hauteville.

Le coût pour la commune se décompose comme suit :

- Etudes : 2 400,00 € HT
- Travaux : 652 179,86 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 32 6008,99 € HT

Soit un coût total de l'opération estimé à 687 188,85 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du CDAS 2021 pour un montant de 334 594,42 €,

DIT que le montant total des aides publiques sollicité s'élève à 343 594,42 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de ladite subvention auprès du Conseil Départemental 74.

8) 2021-05/42 Déneigement de la voirie communale, 2021-2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir le déneigement de la voirie publique communale pour l'hiver prochain.

Il est proposé de reconduire le contrat de l'entreprise ETA BOUVIER sise 17, route d'Etercy 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER pour un coût de 75,00 € HT de l'heure pour la prestation déneigement et salage de

la voirie communale, 60,00 € HT de l'heure pour le salage seul, avec un forfait d'astreinte annuelle du matériel de 2 000,00 €.

Le coût du sel de déneigement est de 140,00 € HT la tonne.

Tous ces coûts sont fixés pour toute la durée du contrat.

Le prestataire assure le salage et le déneigement des voies communales et des aires de stationnement publiques.

La durée de la prestation est établie pour 3 ans, soit jusqu'en 2023/2024, chaque hiver, du 15 novembre au 30 mars chaque année, et renouvelable ensuite trois années supplémentaires par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

DESIGNE l'entreprise ETA BOUVIER pour le déneigement de la voirie communale aux conditions mentionnées ci-avant pour les périodes hivernales 2021/22, 2022/23 et 2023/24, puis renouvelable trois ans par tacite reconduction,

AUTORISE M. le Maire à signer le devis et la convention afférents.

9) 2021-05/43 Aménagement de la plate-bande de l'allée face à l'école

La haie du tuyau bordant l'allée devant l'école a été arrachée l'an dernier.

Afin d'agrémenter ce passage régulièrement emprunté par les habitants et les élèves, Mme DUVERNET propose de planter plusieurs arbustes dont certains à fruits, ainsi que plusieurs pieds de vigne.

L'entreprise Ancre et Paysage, sise 437 route du Thovey 74210 GIEZ, propose un devis pour un coût de 3 030,00 € TTC.

Les travaux seraient réalisés cet automne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

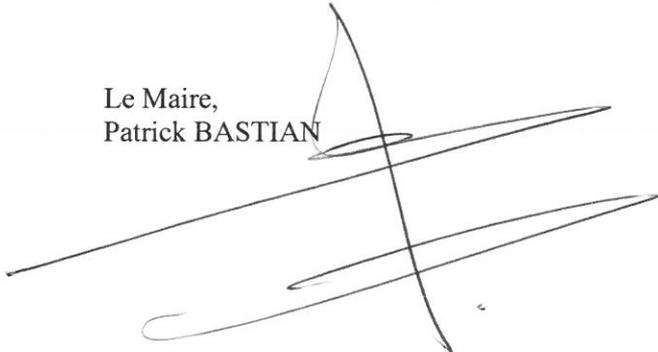
A l'unanimité,

ACCEPTE le projet d'aménagement de la plate-bande de l'allée face à l'école,

ACCEPTE la proposition de l'entreprise Ancre et Paysage pour un coût de 3 030,00 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Patrick BASTIAN



Le Secrétaire de séance
Caroline BELLON



